

Municipalité régionale de comté d'Avignon

**Province de Québec
Comté de Bonaventure**

Aux contribuables de la MRC Avignon

Avis public

Reddition de compte – Décret 1596-2021, article 14

Suivant la nécessité pour la MRC de publier annuellement « un bilan comprenant, pour chaque municipalité locale de son territoire et par type de milieu hydrique [...] les renseignements suivants : le nombre d'autorisations délivrées sur le territoire de chaque municipalité locale en vertu du présent chapitre, la liste des différentes activités autorisées, et la superficie totale, en m², visée par l'ensemble des autorisations délivrées » (Québec, Décret 1596-2021, art. 14). Vous trouverez ainsi jointe au présent avis la reddition de compte.



Laurent Nadeau, aménagiste